



## 004: Travaux près/sur de mâts d'antennes

### 1 Dangers

Chute (d'une certaine hauteur), électrisation (courant fort et courant faible), pièces avec des surfaces dangereuses (coins, bords).

### 2 Bases de référence

Documents de référence selon doc. SE-01354-C2-HD-Safety Gesetzeskompass.

### 3 Règles de base pour tous les collaborateurs

- Il est interdit de monter sur un mât aussi longtemps que la formation au travail sur les mâts n'est pas terminée.
- La formation au travail sur les mâts (techniques de sécurité) doit être renouvelée au moins tous les deux ans.
- La consommation d'alcool, de drogues et médicaments est strictement interdite avant et pendant le temps de travail. Les collaborateurs doivent être en pleine possession de leurs moyens lorsqu'ils commencent à travailler.
- L'ascension d'un mât est interdite aux personnes en mauvaise condition physique ou mentale, ayant peur ou sujettes au vertige.

### 4 Outdoor Workplaces (conditions en extérieur)

- La montée des mâts:
  - n'est possible que si un appareil de sauvetage est disponible et que tous les collaborateurs concernés connaissent du concept de sauvetage;
  - n'est possible qu'en présence d'un accompagnateur dûment formé et équipé; il y a lieu dans ce cas de garantir une communication claire et fiable avec ce dernier;
  - est impossible en cas de conditions météo extrêmes (dépôt de givre, vent violent, risque d'orage, etc.).
- En cas de risque pour des tiers, il y a lieu d'interdire l'accès au site et de tenir les personnes extérieures à ce dernier à l'écart.
- Ne pas rester inutilement au pied du mât, respecter une distance de sécurité, observer en permanence ce qui se passe sur le mât et autour de celui-ci.
- Aux abords de routes, de voies de chemin de fer et de tunnels, il convient de porter en permanence un gilet de sécurité. Les panneaux de signalisation ne peuvent être placés, déplacés ou enlevés que par la police ou les services de voirie.
- A proximité de lignes à haute tension (caténaires), seules des échelles en matière synthétique ou en bois peuvent être utilisées. Aux CFF, il convient de respecter une distance d'écartement à respecter par rapport aux câbles d'électricité est de 2,10 mètres au minimum.
- Les prescriptions des propriétaires d'ouvrages (FMB, ATEL, compagnies d'électricité, CFF, etc.) doivent être strictement observées, de même que les bases référencées (v. chiffre 2).
- En cas de passage d'un côté à l'autre d'une antenne (champs électromagnétiques), la durée de la traversée doit être réduite au strict minimum.

Swisscom SA Group Security	Dok-ID Gilt für Verantw. Experte Freigabe-Stelle	: 004-Safety-Regel FR : Swisscom AG : SiBe-Safety Konzern : SiBe-Safety-Konzern	Regelwerkversion Gültig ab Verfügbare Sprachen Zuordnung	: 2.1 : 15.11.2019 : DE, FR, IT : SE-01374-C2-HD	Seite 1
-------------------------------	---	--	---	---	---------



# swisscom

## 004: Travaux près/sur de mâts d'antennes

### 5 EPI<sup>1</sup>

Les personnes escaladant des mâts doivent obligatoirement porter des EPI complets:

- Chaussures adéquates à semelles antidérapantes et des protections pour les chevilles;
- Gants de protection;
- Casque de protection: casque d'alpinisme selon EN 12492;
- Harnais de sécurité en forme de A, dispositif antichute (dispositif antichute à lanière en Y), corde de travail pour le positionnement sur le lieu de travail, coulisseau anti-chute (standard Söll et STC);
- Vêtements de signalisation: sont obligatoires en cas de travaux aux abord de routes (y compris les environs immédiats) ou dans le cas que le propriétaire de l'infrastructure l'exige (p.ex. entreprises industrielles comme le secteur de la chimique ou les carrières) – selon SN EN 20471;
- Selon la météo: lunettes de soleil et crème de protection solaire;

**Contrôles et révisions:** le bon état des EPI doit être contrôlé par un expert au moins une fois par an (une fois par période de 12 mois).

### 6 Méthode de travail

- Pour escalader les mâts et en redescendre, on s'assurera systématiquement au moyen du dispositif de protection adéquat ou d'un système antichute à lanière en Y.
- Lors de la première escalade, contrôler visuellement les mains courantes (bloqueurs du système de sécurité vertical) et les fixations.
- En cas de forte sollicitation corporelle (hauteur d'escalade importante, poids du matériel emporté, position forcée, forme ou taille des supports disponibles, etc.); observer au besoin des pauses et utiliser les paliers de repos.
- En cas de travaux sur le support d'antenne, il faut impérativement veiller aux sécurités suivantes:
  - protection sur une plate-forme à l'aide d'un dispositif antichute; choisir pour le dispositif antichute un point de butée aussi haut que possible au-dessus du site;
  - sécurité solidaire du mât par le dispositif antichute ou le système de protection pour l'escalade;
  - sur le mât, le matériel doit toujours être protégé contre la chute, de même que les outils dans la mesure du possible. Eviter les mouvements de levée et de descente brutaux (corde) en maniant la corde avec prudence et en utilisant le dispositif de freinage. Empêcher les câbles de glisser en les réunissant par exemple à l'aide d'attaches (gaines);
  - les échelles non fixes (à poser) doivent toujours être assurées (par l'accompagnateur ou par un système de blocage).

### 7 Comportement en cas de ...

Le comportement général en cas d'urgence ou d'accidents est décrit sur la carte d'urgence SC. Chaque collaborateur doit être en possession de la carte d'urgence.

La Safety-Règle 005 décrit le comportement adéquat en cas d' "Alarme: sauvetage mâts".

<sup>1</sup> EPI = équipement de protection individuelle

Swisscom SA	Dok-ID	:	004-Safety-Regel FR	Regelwerkversion	:	2.1	Seite 2
Group Security	Gilt für	:	Swisscom AG	Gültig ab	:	15.11.2019	
	Verantw. Experte	:	SiBe-Safety Konzern	Verfügbare Sprachen	:	DE, FR, IT	
	Freigabe-Stelle	:	SiBe-Safety-Konzern	Zuordnung	:	SE-01374-C2-HD	



# swisscom

## 004: Travaux près/sur de mâts d'antennes

### 8 Outils

Les appareils électriques doivent toujours avoir un disjoncteur FI.

### 9 En cas de transport (ou sauvetage) par hélicoptère

- Choisir une aire d'atterrissement appropriée
- Retirer de cette aire tous les objets non fixés
- Suivre les indications du pilote, garder en permanence l'hélicoptère et la charge dans son champ de vision

### 10 Collaborateurs de sociétés tierces ou de co-utilisateurs<sup>2</sup>

**Exemples de menace directe contre l'intégrité des personnes:**

- les personnes ne sont manifestement pas formées;
- travailler sur un mât sans la présence d'un accompagnateur dûment formé et équipé;
- conditions météo extrêmes;
- EPI insuffisants, par exemple une simple ceinture.

**Quand les collaborateurs de Swisscom doivent intervenir?**

Principe de base: l'intervention d'un collaborateur doit être autorisée par le supérieur de celui-ci.

Exception: en cas de menace directe contre l'intégrité des personnes – collaborateurs de la société même ou d'une société tierce ou tierces personnes – le collaborateur SC est tenu d'arrêter immédiatement les travaux ([Safety-Charta → 1.STOP en cas de danger](#)):

- les mesures ou directives de sécurité ne sont manifestement pas respectées;
- la société tierce ne peut maîtriser seule des situations imprévues mettant en danger des collaborateurs ou des tiers;
- la société tierce n'est manifestement pas à la hauteur de sa tâche.

**Sanctions**

- En cas de violations répétées des Safety-Règles, SC se réserve le droit de désactiver le TRACkey et d'interdire à la personne concernée d'escalader à l'avenir des mâts de SC.

### 11 Responsabilité

- Chaque collaborateur est personnellement responsable des équipements de sécurité qui lui ont été attribués. Lorsque des éléments des EPI sont abîmés ou défectueux, il ne faut en aucun cas continuer à les utiliser, mais le signaler immédiatement au service responsable → Kliem Heinz, +41-79-505 18 37.
- Le non-respect des mesures de sécurité peut entraîner un licenciement avec effet immédiat.

<sup>2</sup> En cas de nécessité: intervention par les collaborateurs Swisscom

Swisscom SA	Dok-ID	:	004-Safety-Regel FR	Regelwerkversion	:	2.1	Seite 3
Group Security	Gilt für	:	Swisscom AG	Gültig ab	:	15.11.2019	
	Verantw. Experte	:	SiBe-Safety Konzern	Verfügbare Sprachen	:	DE, FR, IT	
	Freigabe-Stelle	:	SiBe-Safety-Konzern	Zuordnung	:	SE-01374-C2-HD	